



Règlement Triathlon des Sucs 2026

1. Règlement Triathlon des Sucs 2026

2. Organisation :

Les épreuves du Triathlon des Sucs sont organisées par le Tryssingaux, club de triathlon d'Yssingaux (43).

3. Réglementation :

Le règlement applicable est celui défini dans la Réglementation Sportive 2026 de la FFTRI.

4. Responsabilité de l'organisation :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas :

- ✓ d'accident ou de défaillance provoqués par un mauvais état du matériel ou de santé,
- ✓ d'accident provoqué par le non-respect du Code de la route ou des consignes de sécurité données par l'organisateur,
- ✓ de perte, bris ou vol d'objets personnels ou de matériel.

5. L'inscription et le retrait du dossard valent acceptation du présent règlement. Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance avant l'épreuve.

6. Droit à l'image :

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur de la compétition, ainsi que ses ayants droit (partenaires, médias, etc.), à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou à venir, y compris promotionnels, publicitaires ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée maximale prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris leurs prolongations éventuelles.

7. Annulation :

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'organisateur, celui-ci n'encourra aucune responsabilité à l'égard des concurrents et les frais d'inscription ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement liée à ces cas d'annulation ou d'interruption.

Dans l'hypothèse où un athlète inscrit se trouve dans l'incapacité de participer à l'épreuve, aucun remboursement ne sera effectué, sauf s'il a souscrit l'assurance annulation proposée lors de l'inscription.

8. Assurance remboursement (facultative) :

Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant bénéficiera des conditions de remboursement suivantes :

- remboursement à hauteur de 100 % jusqu'au 27 juin ;
- aucun remboursement après cette date, sauf si l'athlète propose un échange de dossard, après validation de l'organisation uniquement ;
- en cas de force majeure (indépendante de la volonté de l'organisation) : remboursement à hauteur de 100 % jusqu'au 27 juin, puis de 75 % après cette date, ou report à la prochaine édition.

9. Dans le cas où une jauge inférieure de participants obligerait l'organisateur à réduire le nombre de participants, celui-ci prendra en compte les athlètes ayant réglé leur inscription en premier. Pour les autres, un remboursement intégral sera effectué dans les conditions précitées.

10. Inscriptions :

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site du partenaire Altichrono jusqu'à 1 h avant le départ de chaque course.

11. Retrait des dossards :

Licence FFTRI compétition saison 2026 ou pièce d'identité, ainsi que le QR code reçu par mail.

12. ⚠️ Aucun autre document ne sera accepté lors du retrait des dossards. Les documents suivants devront être déposés en ligne sur le site d'inscription avant le 4 juillet :

✓ autorisation parentale pour les mineurs non licenciés FFTRI compétition*.

13. *L'autorisation parentale est téléchargeable sur le site internet www.tryssingeaux.fr.*

14. En raison du label Triathlon Durable, un seul dossard sera remis. De ce fait, la ceinture porte-dossard est obligatoire.